

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicolas Pagé

<https://www.cadre21.org/membres/e9be6347f05197b51a287876>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:13:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil très bien expliqué qui me permettra d'intervenir dans une situation incluant des sextos.
C'est un guide pratique et efficace pour savoir qui fait quoi dans les situations de sextage.
De savoir si c'est un actes malvaillant ou impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux aborder le sujet avec les jeunes en question
Améliorer mes interventions lors des situations.
Rassurer les jeunes sans jugements de ma part et diriger mes interventions selon la gravité des situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De me fier à la grille d'évaluation d'incident tout en rassurant les jeunes et me fier à la trousse sexto pour bien intervenir dans les situations.